

— Séance du 22 janvier 2020 —

Présents : Claire ROUSSEL, José HERBET, Jeannine BENOIT, Lysiane CAPON, , Antony DELVILLE, Guillaume FLAHAUT, Claudine LEQUIEN, Laurence BÉCUE, Gérald BRÉZIN, Lionel HERBET, Catherine BATICLE, Jean-Paul PIERRE.

Absent avec pouvoir : Jérôme COURMONT à Antony DELVILLE, Colette ROUSSEAUX à Jeannine BENOIT.

Absente : Magali LÉGER.

Secrétaire de séance : Jean-Paul PIERRE.

Encaissement de chèques :

- D'un montant de 320 €

Fixation du montant des loyers des 6 nouveaux garages rue du marais

La construction des six nouveaux garages rue du Marais est en cours et sera achevée vers le mois d'avril et il convient d'ores et déjà de fixer le montant des loyers.

Entendu les explications du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le montant du loyer à 40 € / mois.

L'attribution des dits garages sera débattue lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Encaissements chèques

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de l'encaissement des chèques suivants :

- Un chèque de 1004,40 € des AMP concernant un remboursement sur sinistre d'une balustrade en béton rue de Saint Pierre.
- Un chèque chèque de 1750 € de l'ACAP concernant un remboursement sur cartes cadeaux pour la quinzaine commerciale.
- Un chèque de 348,63 € et un chèque de 860,50 € de l'ACAP concernant un remboursement d'achat de marchandises à METRO pour le repas du 31 décembre.
- Un chèque de 302,40 € de l'ACAP concernant un remboursement d'achat de marchandises à Henri Julien pour le repas du 31 décembre.
- Un chèque de 200 € de madame DULHOSTE concernant un don à la commune

Renouvellement de baux rue des chanoines et garages rue du marais

Renouvellement de cinq baux concernant un logement rue des Chanoines et quatre garages rue du marais arrivant à échéance prochainement, soit :

- BENARD Pascale au 31/01/2020 : loyer 560 € pour le logement rue des Chanoines

- Pour les garages :

- ROGER Luc au 31/03/2020 : loyer 33 €
- SENE Josy au 31/03/2020 ; loyer : 33 €
- MERLEVEDE Fabrice au 31/03/2020 : loyer 33 €
- LEROY Nicole au 31/03/2020 : loyer 30 €

A l'unanimité, le conseil municipal décide de reconduire les baux aux intéressés.

- Pour une durée de trois ans à compter du 01/02/2020 pour le logement des chanoines montant du loyer 560 € / mois
- Pour une durée de neuf années à compter du 01/04/2020 pour les baux concernant les garages avec un montant de loyer fixé à 36 € / mois pour Roger Luc, Merlevede Fabrice et Sené Josy et à 33 € pour Leroy Nicole.

Remplacement du lave vaisselle à la cantine

Ce dernier fonctionne depuis 14 ans et devient vétuste et de grosses réparations sont à envisager, soit :

- Ets ETROIT : 4 244,40 €
- SMAF : 2678,46 €

À l'unanimité, le conseil municipal décide de choisir la SMAF pour le remplacement du lave vaisselle ; les crédits seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2020 en section d'investissement.

Tarifs salle des fêtes pour les organisateurs de lotos à compter du 1er février 2020

Monsieur le maire propose à l'assemblée de fixer les tarifs de location de la salle des fêtes pour les organisateurs de lotos à compter du 1er février 2020 et propose un montant de 250 € / jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à 250 € / jour le prix de la location de la salle des fêtes pour les organisateurs de lotos à compter du 1er février 2020.

Communications diverses

- Monsieur le maire fait part à l'assemblée d'une demande de Benoit JACQ concernant l'acquisition d'une parcelle appartenant à la commune et cadastrée AE 338 pour une superficie de 72 m². Une offre de prix va être faite à l'intéressé ; ce point sera débattu lors d'un prochain conseil municipal ainsi que l'intégration de la parcelle AE 341 dans le domaine public communal.

- Monsieur le maire informe le conseil municipal des soucis dans le retard de paiement des loyers pour un locataire au presbytère et indique que son bail arrive prochainement à échéance ; si la situation reste en l'état,